



Véhicule inonde déclaré épave et non indemnisé

Par **Angie40**, le **05/03/2014** à **19:49**

J ai un 4x4 assure tout risque, mon métier est entrepreneur forestier, je suis allé voir des parcelles de forêts, sur le chemin un peu inonde suite aux intemperies mon véhicule est tombe dans un trou d eau. L expert a constate et l a passé épave et a evalue le 4x4 a 24000€ Mais mon assureur ne veux pas m indemniser. Je vous rappelle que je suis assure tout risque avec la formule maximum. Est ce normal???? (pour info ce chemin je l avais déjà emprunté deux semaines auparavant et tout c était bien passe). Dans l'attente de votre réponse

Par **domat**, le **05/03/2014** à **19:55**

bjr,
il faudrait connaître la réponse pour laquelle votre assurance refuse sa garantie ?
est-ce parce que le chemin ou vous avez eu cet accident n'est pas ouvert à la la circulation ?
cdt

Par **Angie40**, le **05/03/2014** à **21:03**

bonsoir, merci pour votre réponse.
a ce jour nous ne connaissons pas les raisons pour laquelle elle refuse la garantie, c'est l'expert qui a été informé par courrier qui nous a téléphoné.
Le chemin était ouvert à la circulation

cordialement